

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2015, le 24 mars à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents : Mme DEMORTIERE Fabienne, Mme LECLAIRE Sylvie, Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. BERTHIER Jean-Philippe, M. LABILLE Laurent, M. JANDOT Rémi, M. ROUSSET Jean-Paul, M. MELOT Damien

Excusé : M. LECLAIRE Loïc pouvoir à Mme LECLAIRE Sylvie

Secrétaire de séance: Mme MONTILLOT Mireille

Lecture et approbation du compte rendu du Conseil du 28 janvier 2015.

Rapport d'activités du 28 janvier 2015 au 24 mars 2015

Présentation de Mme DIETSCHY Johanna, qui remplacera à partir de juin 2015 Mme LONGINOTTO, au poste de secrétaire de mairie.

Compte de gestion, compte administratif commune 2014, Affectation des résultats commune 2014 / Délibérations 05, 06, 07/2015

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif communal 2014 et le compte de gestion du trésorier :

Fonctionnement	Dépenses 148 271,48€
	Recettes 148 088,04€
	Déficit de clôture : 183,44€

Investissement	Dépenses 50 805,01€
	Recettes 35 462,50€
	Déficit de clôture : 15 342,51€

Compte de gestion, compte administratif Assainissement 2014, Affectation des résultats Assainissement 2014 / Délibérations 08, 09,10/2015

Le Conseil Municipal examine et vote le compte administratif communal 2014 et le compte de gestion du trésorier :

Fonctionnement	Dépenses 10 612,71€
	Recettes 8 175,62€
	Déficit de clôture : 1 897,09€

Investissement	Dépenses 342 951,65€
	Recettes 216 555€
	Déficit de clôture : 126 396,65€

Fiscalité Directe locale 2015 / Délibération 11/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

Taxe d'habitation : 12,10%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,26%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45%

Budget commune 2015 / Délibération 12/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de voter le budget suivant

Dépenses de fonctionnement : 140 643,32€

Recettes de fonctionnement : 140 643,32€

Dépenses d'investissement : 29 236,53€

Recettes d'investissement : 47 880,53€

Budget assainissement 2015 / Délibération 13/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de voter le budget suivant

Dépenses de fonctionnement : 26 111,99€

Recettes de fonctionnement : 26 111,99€

Dépenses d'investissement : 19 814,92€

Recettes d'investissement : 159 134,92€

Subventions aux associations / Délibération 14/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- RAR Maison du terroir : 100€

- FNACA: 60€

- Coopérative scolaire : 100€

- Jeunes sapeurs pompiers JOUVENCE VAL DE GUYE :45€

- Banque Alimentaire : 45€

- Etablissement régional d'enseignement adapté : 50€

Fonds solidarité logement / Délibération 15/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à 9 voix contre et deux abstentions de ne pas adhérer au Fonds Solidarité Logement.

Permis de construire / Délibération 16/2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de viabiliser les terrains situés sur la chaume et faisant l'objet d'un permis de construire.

Questions diverses

Plusieurs RDV ont été menées avec deux sociétés distributrices de gaz afin de revoir le contrat de fourniture du gaz pour la salle des fêtes. Le conseil décide de changer de prestataire.

Le rideau store de la porte d'entrée de l'école étant cassé il est nécessaire de le changer. Cette charge incombe à la commune propriétaire du bâtiment.

Rappel des tours de garde pour les élections départementales du 29 mars 2015.

Rappel de la journée verte fixée au SAMEDI 11 AVRIL 2015.

Une réunion « compostage » aura lieu le 31 mars à la salle de Germagny à 19h00.

Le fleurissement de la commune sera fait comme les années précédentes courant mai avec les fleurs achetées à l'association des écoliers de Genouilly.

Travaux d'entretien effectués par l'agent communal : grand portail de l'école, portail du cimetière, Carré militaire au cimetière (avec l'aide matérielle de l'Association du Souvenir français), mur, lasure des bacs en bois, marches de l'église, ponçage et peinture des portes de l'église....

Le maire fait passer une pétition pour la sauvegarde de la station essence à Saint-Gengoux le National.

La prochaine gazette paraîtra fin juin.

Plusieurs conseillers posent des questions à M JANDOT au sujet du permis de construire déposé en mairie pour des poulaillers.

Fin de la séance à 22h15